



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL  
séance du vendredi 12 juillet 2013

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE  
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

00-16	CHEMIN DES QUATRE CHEMINS - RESIDENCE 'COPPELIA' - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE A LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE
00-17	41 ROUTE DE NICE ET 50 CHEMIN DE LA PAROUQUINE - RÉSIDENCE « ALLIA GARDEN » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Bien évidemment nous voterons cette délibération comme la suivante mais nous constatons que le Conseil général se retire une nouvelle fois de ce qui est le cœur de sa compétence, le social et en l'occurrence le logement social.

Pour ce qui concerne ce programme 232 000 € sont aussi détournés et récupérés par le programme suivant. Il était prévu 40 000 € que vous n'avez même pas pris la peine de signaler dans le rapport.

Est-ce que l'un des deux conseillers généraux des Alpes-Maritimes peut nous expliquer pourquoi le Conseil général se retire de tel ou tel programme et pas d'autres ?

Le Conseil général doit traiter équitablement tous les bailleurs sociaux et toutes les communes. Ce n'est plus le cas actuellement.